Matière: Dinim - **Rubrique:** Fêtes

Chapitre: Pourim - **Auteur:** Benjamin Saada

Thème: Pourim ou la pleine acceptation de la Tora par le peuple juif

Notes de l'enseignant

Introduction

Il est écrit dans la Guémara:

Chabat 88a

תלמוד בבלי מסכת שבת דף פח עמוד א

ויתיצבו בתחתית ההר, אמר רב אבדימי בר חמא בר חסא: מלמד שכפה הקדוש ברוך הוא עליהם את ההר כגיגית, ואמר להם: אם אתם מקבלים התורה - מוטב, ואם לאו - שם תהא קבורתכם. אמר רב אחא בר יעקב: מכאן מודעא רבה לאורייתא. אמר רבא: אף על פי כן, הדור קבלוה בימי אחשורוש. דכתיב קימו וקבלו היהודים, קיימו מה שקיבלו כבר.

Traité Chabat

"ils se tinrent sous la montagne", Rav Avdimi bar 'Hama bar 'Hassa a dit: cela nous apprend que Dieu a retourné sur eux la montagne comme une marmite et leur a dit: si vous recevez la Tora, tant mieux, sinon ici sera votre tombeau. Rav A'ha bar Yaakov a dit: de là une [litt.] grande déclaration pour la Tora [ndlr.: c'est-à-dire que les juifs pourraient avoir une "excuse" de ne pas respecter la Tora puisqu'ils ont été forcés de l'accepter]. Rava a dit: malgré tout, la génération l'a reçut au temps d'Assuérus, comme il est écrit: "les juifs accomplirent et reçurent" c'est-à-dire qu'ils accomplirent ce qu'ils avaient déjà reçu.

Cette affirmation est très étonnante. Il semblerait qu'à partir Pourim on ait la confirmation de notre acceptation et de notre soumission à la Tora, et ce, de façon totalement volontaire. Ceci étant évoqué par "kiyemou", ils "accomplirent", sous entendant une attitude active. Contrairement à "kiblou", "ils reçurent", évoquant une attitude passive.

De nombreux commentaires ont été avancés pour éclairer ces paroles. Nous tenterons, dans notre étude, de les expliquer sous l'angle de la hala'ha.

Comment donc, les mitsvot de la fête de Pourim font-elles allusion non seulement à cette confirmation du don de la Tora, mais aussi à son renforcement (puisque d'après notre Guémara, depuis Pourim, les Juifs n'ont plus d' "excuses" pour ne pas respecter la Tora)?

Cette étude a été réalisée dans le cadre du programme Melamed, dirigé par Akadem Multimedia, initié par le FSJU et la FMS. Elle est mise gracieusement à la disposition des enseignants à des fins strictement pédagogiques et à l'exclusion de toute exploitation commerciale. Elle peut être librement reproduite. Les idées présentées ici n'engagent que leur auteur, le site étant largement ouvert à toutes les composantes du judaïsme. Tout renseignement et de nombreux autres outils pédagogiques sont disponibles sur **www.melamed.fr**

Nos propos porteront dans un premier temps sur le respect des mitsvot de la fête, puis sur la signification de ces mitsvot et, enfin, sur le sens allusif de certaines hala'hot régissant l'écriture et la lecture de la Méguila.

Analyse

1- Le respect de la fete de Pourim

Nous allons tout d'abord nous pencher sur l'application générale des mitsvot de Pourim et nous y découvrirons une particularité qui nous permettra de nous rendre compte à quel point Pourim symbolise l'attachement sincère du peuple juif à la Tora.

Comme on le sait, la date de Pourim varie selon l'endroit où l'on se trouve comme il est écrit au début de la Guémara Méguila:

Méguila Page 2a

תלמוד בבלי מסכת מגילה דף ב עמוד א

כרכין המוקפין חומה מימות יהושע בן נון קורין בחמשה עשר, כפרים ועיירות גדולות קורין בארבעה עשר

Talmud de Babylone Traité Méguila

Les villes entourées de murailles du temps de Yéhochoua bin Noun lisent [la meguila] le 15 Adar, les villages et les grandes villes lisent le 14 [Adar].

Cette loi est reprise et détaillée dans le Choul'han Arou'h au chapitre 688. Le Michna Béroura nous enseigne comment cette hala'ha s'applique de façon pratique et dit, entre autre, à propos de quelqu'un qui voyage entre deux ville où on ne lit pas la méguila le même jour:

Michna Béroura chapitre 688 paragraphe 12

משנה ברורה סימן תרפח ס"ק יב

זמן קריאה הוא העיקר ביום וכיון שהיה בערי הפרזות בהתחלת היום י"ד קורא בי"ד וכן כה"ג לענין מוקפין ביום ט"ו

Michna Béroura

Le temps de la lecture de la Méguila est essentiellement le jour, et puisqu'il était dans une ville sans murailles au début du 14 [au lever du jour] il lira le 14, et pareil pour le 15.

La fixation de la date de Pourim dépendra donc de l'endroit où l'on se trouve au lever du jour[1].

De ce principe, nous pouvons déduire que celui qui désirerait ne pas du tout accomplir les mitzvot de Pourim, le pourrait, et ce, sans enfreindre le moindre petit paragraphe du Choul'han Arou'h! (Ce qui, bien évidement, n'est pas du tout recommandé car bien que n'enfreignant pas la lettre de la loi il contreviendrait alors certainement à son esprit.)

Explications: imaginons qu'un habitant de Jérusalem (ville entourée de murailles, fêtant Pourim le 15) reste le 14 à Jérusalem: il n'a pas l'obligation de fêter Pourim ce jour là. Si cette personne, dans la nuit du 14 au 15 avant le lever du jour décide de partir à Tel Aviv, alors, il n'aura pas non plus l'obligation de respecter les mitzvot de Pourim, la fête étant déjà passée à Tel Aviv!

En d'autres termes, le juif a le choix de respecter ou pas la fête de Pourim.

Une chose pareille se retrouve assez rarement[2], la Tora n'est pas "à la carte"! En général, les cas où on peut être exempt d'une mitzva "lé'haté'hila", à priori, est le cas de force majeure comme le dit la Guémara à maints endroits: "oness Ra'hmana patré", dans un cas de force majeure, la Tora l'a exempté.

Pourim symbolise donc bien l'acceptation totale de la Tora: nous ne la respectons pas parce que nous y sommes forcés mais bien parce que nous le voulons! En effet, quelqu'un qui pour telle ou telle raison refuserait de fêter Pourim, montrerait la superficialité de son attachement à la Tora et à ses Sages.

2-L'UNITE D'ISRAËL

Il existe un autre point commun entre le don de la Tora et Pourim, celui de la "a'hdout Israël", de l'unité du peuple juif. En effet, il est écrit dans la Paracha Ytro:

שמות פרק י"ט פסוק ב'
ב וַיִּסְעוּ מֵרְפִידִים, וַיָּבֹאוּ מִדְבַּר סִינַי, וַיַּחֲנוּ, בַּמִּדְבָּר; וַיִּחַן-שָׁם יִשְׂרָאֵל, נֶגֶד הָהָר.
Chémot chapitre 19 verset 2
Ils partirent de Réfidim, ils vinrent au désert de Sinaï, ils campèrent dans le désert, Israël y campa en face de la montagne.

Pentateuque Exode ch. 19, v. 2 (Chémot-שמות)

[1] Dans ce même paragraphe, le Michna Béroura explique que cela dépend aussi de l'intention première de la personne : si un habitant d'une ville fermée, venu le 14 dans une ville ouverte, avait l'intention de retourner chez lui pour le 15 (avant le lever du jour), mais que par un concours de circonstance il dût rester dans la ville ouverte, il lira et accomplira les mitsvot de Pourim tout de même le 15 et pas le 14.

[2] Il existe un autre cas semblable, celui du Ma'asser dont on peut se faire exempter en faisant rentrer sa récolte par le toit et pas par la porte de sa maison comme il est écrit dans la Michna.

Le verset semble redondant, et l'emploi du singulier est curieux. C'est pour cela que Rachi commente:

רש"י שמות י"ט פסוק ב'

ויחן שם ישראל. כאיש אחד בלב אחד אבל שאר כל החניות בתרעומת ובמחלוקת

Rachi

Israël y campa- Comme un seul homme, d'un seul cœur, tandis que les toutes autres étapes ont eu lieu dans des récriminations et des querelles.

Rachi
Rabbi Chelomo Ben Yits'haq,
Né à Troyes en 1040, mort à Troyes en 1105.
Le plus éminent commentateur de la Tora et du Talmud. Chef et modèle de l'École française (10ème au 14ème siècle). Il suit le plus généralement le sens littéral, mais cite souvent le Midrach.

Le don de la Tora fut donc placé sous le signe de l'unité et de l'amour du prochain[3].

Il en va de même pour les mitsvot de Pourim. Chacune d'elles évoque ce même principe.

2.1-Le festin

Le Choul'han 'Arouh écrit:

שולחן ערוך אורח חיים סימן תרצה סעיף א

הגה: מצוה להרבות בסעודת פורים (טור)

Choul'han 'Arouh

Haga: c'est une mitsva de faire un grand repas à Pourim.

Choul'han 'Arouh Ora'h 'Haïm chapitre 695 hala'ha 1

[3] La H'assidout (voir Tora Or 98d) explique que l'expression «D.ieu a retourné sur eux la montagne comme une marmite » évoque également l'amour envers D.ieu.

Rambam nous met toutefois en garde sur la manière d'organiser nos festins lors des fêtes:

רמב"ם הלכות יום טוב פרק ו הלכה יח

וכשהוא אוכל ושותה חייב להאכיל לגר ליתום ולאלמנה עם שאר העניים האמללים, אבל מי שנועל דלתות חצרו ואוכל ושותה הוא ובניו ואשתו ואינו מאכיל ומשקה לעניים ולמרי נפש אין זו שמחת מצוה אלא שמחת כריסו, ועל אלו נאמר זבחיהם כלחם אונים להם כל אוכליו יטמאו כי לחמם לנפשם, ושמחה כזו קלון היא להם שנאמר "וזריתי פרש על פניכם פרש חגיכם".

Rambam

Lorsqu'il mange et boit il doit nourrir les étrangers, les orphelins et les veuves avec les autres pauvres qui sont démunis. Par contre, celui qui ferme les portes de sa cour, mange et boit avec ses enfants et sa femme sans donner à manger et à boire aux pauvres et à ceux qui sont dans l'amertume, ne partage pas une joie liée à une mitvsa, mais une joie liée à son ventre. A son propos, il est dit: "Leur sacrifice sont comme le pain des affligés, tous ceux qui en consomment deviendront impurs car [ils gardent] leur pain pour eux-mêmes. Cette joie est une disgrâce pour eux, comme il est dit: "Je répandrai de la fiente sur vos faces, la fiente de vos fêtes. "

Rambam
Rabbi Moché ben Maïmon (1138 - 1204). Le plus grand codificateur du Talmud et l'un des plus grands penseurs du judaïsme, notamment à travers son "guide des égarés". S'il ne fait pas un commentaire systématique de la Torah, son œuvre est emplie de références aux versets bibliques. Il suit le sens littéral qui s'accorde avec la raison

Un festin n'est pas, dans l'optique juive, un moyen de se faire plaisir. C'est avant tout un moyen de servir D. ieu particulièrement en faisant preuve de bonté et d'amour du prochain.

2.2-Les dons aux pauvres et les envois de cadeaux

Il n'est pas vraiment nécessaire de rapporter des preuves que ces deux mitsvot ont pour but d'augmenter l'unité au sein du peuple d'Israël, cela est bien évident. Nous rapporterons tout de même une citation du Méguilat Sétarim, commentaire de la Méguilat Esther du Rav Ya'akov de Lissa.

Méguilat Sétarim sur le verset 19 du Ch. 9 de la Méguila

מגילת סתרים על פרק ט פסוק י"ט

ומשלוח מנות-הטעם כי הקדושה משורש האחדות והטומאה משורוש הפירוד. כשגברו העוונות ונעשה פירוד בישראל [...] ואח"כ כששבו בתשובה שלימה נעשה אחדות ביניהם ונקהלו בעריהם וחיבבו זה את זה. ולזה אנו עושין ומשלוח מנות איש לרעהו להורות שעל ידי החיבוב מאחד לחבירו בא גאולה.

Méguilat Sétarim

…et des cadeaux: la raison est que la sainteté prend racine dans l'unité et l'impureté prend racine dans la désunion. Les fautes augmentèrent et provoquèrent la désunion dans le peuple d'Israël … et lorsqu' ils firent téchouva il y eu de l'unité entre eux, ils se réunirent dans leur villes et s'aimèrent les uns les autres. Et c'est pour cela que nous faisons des envois de cadeaux, pour montrer que grâce à l'amour du prochain arrive la délivrance.

Nous pouvons aussi remarquer que la Méguila emploie le mot "matanot", des dons, et pas le mot "tsédaka", par exemple. Voici comment nos Sages définissent le "don": "si cela ne lui procurait pas du plaisir, il ne lui aurait pas donné". C'est-à-dire que le terme même de "don" implique obligatoirement la bonne volonté de celui qui donne, ce qui n'est forcément le cas du terme "tsedaka": on peut aussi donner la tsédaka de mauvaise grâce!

Le terme de "matanot" évoque donc plus l'idée d'unité et d'amour du prochain.

Qui plus est, nous pouvons déduire des paroles de nos Sages que le système du "don" apporte non seulement à celui qui reçoit mais aussi à celui qui donne: ce dernier "reçoit" du plaisir du don qu'il offre. Les deux sujets sont donc au même niveau: il n'y a pas d'inégalité, il n'y a pas au dessus le donneur et en dessous le receveur. Chacun à sa manière donne à l'autre. Cette situation d'égalité implique donc un sentiment d'unité.

2.3-L'unité de Pourim face à celle du don de la Tora

Malgré tout, l'unité du peuple d'Israël à Pourim fut d'une qualité bien supérieure à celle du don de la Tora.

En effet, de la même manière que les Enfants d'Israël furent "forcés" d'accepter la Tora, comme nous l'avons vu dans notre Guémara, ils furent pratiquement "forcés" de se montrer unis. Ils venaient de sortir d'Egypte et avaient vu de leurs yeux d'extraordinaires miracles. Bref, Dieu s'était montré à eux sans voile, et leur avait témoigné un amour sans bornes. En plus de cela, ils savaient que leur Libérateur allait leur donner un trésor qu'Il gardait depuis avant même la création du monde. Un tel dévoilement divin n'allait-il pas leur faire oublier toutes leurs mesquines rivalités et leurs querelles inutiles?

Par contre, à Pourim, comme on le sait, Dieu ne s'est pas dévoilé, point de miracles, tout se passa en suivant, semble-t-il, les lois de la nature. L'unité du peuple fut donc uniquement le produit du travail de téchouva des Juifs qui comprirent que l'amour vrai du prochain était la seule arme contre les dangers de l'exil.

3-Sefer Tora et Meguilat Esther: ressemblances, differences et complementarite

Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, la dernière partie de cette étude sera placée sous le signe du "rémèz", le sens allusif de la Tora.

En effet, les hala'hot régissant l'écriture et la lecture de ces deux livres saints comportent des allusions qui nous permettront de comprendre en quoi Pourim fut le moment de l'Histoire où le peuple juif confirma sa soumission à la Tora.

3.1- Les ressemblances

Le livre Kesset Hasofer est un ouvrage de référence pour toute personne aspirant à devenir sofer, scribe. Dans le chapitre concernant l'écriture de la Méguilat Esther, on peut lire:

Kesset asofer chapitre 28

קסת הסופר פרק כח

אין כותבים את המגילה אלא בדיו על הגויל או על הקלף וצריכה שירטוט לכל השורות כמו ספר תורה [...] וכן לענין צורות האותיות והקפת גויל וחק תוכות דינה כמו ספר תורה ונהגו לתייגה כמו ספר תורה [...] גם צריכים לכתבה מן הכתב ולהוציא כל תיבה מפיו קודם שיכתבנה כמו ספר תורה [...] תופרים את היריעות יחד בגידין כמו ספר תורה.

Kesset asofer

On écrit la méguila seulement avec de l'encre spéciale sur du parchemin particulier et il faut y tracer des traits au poinçon sur l'ensemble des lignes comme pour un sefer Tora … De même, pour la forme des lettres et le fait qu'elle soit entourées de parchemin et pour l'interdit de gratter l'encre pour former une lettre comme pour un sefer Tora et on a l'habitude d'y faire des fioritures (taguim) comme pour un sefer Tora … Il faut aussi l'écrire avec un modèle sous les yeux et prononcer chaque mot avant de les écrire comme pour un sefer Tora … On coud les pages ensemble avec des nerfs comme pour un sefer Tora.

Grâce à ces hala'hot, nous pouvons constater les frappantes similitudes entre l'écriture de la Méguilat Esther et celle du séfer Tora tant dans la forme que dans le fond. Ceci est donc bien une allusion à ce que nous avons tenté de démontrer tout au long de cette étude: que Pourim est une sorte de "second don" de la Tora.

3.2- Les différences

Cependant, cette idée se retrouve avec encore plus de force lorsque nous nous penchons sur certaines différences entre ces deux rouleaux sacrés.

Ces différences répondent, de manière allusive, à la question centrale de notre étude: en quoi Pourim est-il la confirmation du don de la Tora?

Il est connu qu'il faut être particulièrement attentif à la lecture de la Méguila comme le dit le Kitzour Choul'han Arou'h:

Kitzour Choul'han Arou'h Lois sur la Méguila paragraphe 13

קיצור שולחן ערוך הלכות מגילה סעיף יג

הקורא את המגילה צריך לכון להוציא את כל השומעים וגם השומע צריך לכון לצאת ולשמוע כל תיבה ותיבה שאפילו אם רק תיבה אחת לא שמע אינו יוצא.

Kitzour Choul'han Arou'h

Celui qui lit la Méguila doit penser à acquitter ceux qui écoutent, de même ces derniers doivent penser à se rendre quittes et écouter chaque mot et si il y a ne serait-ce qu'un seul mot qu'il n'a pas entendu il n'est pas quitte.

Voilà pour ce qui est de l'écoute de la Méguila. Par contre, pour ce qui est de son écriture, le Choul'han Arou'h tranche:

Choul'han Arou'h Ora'h 'Haïm chapitre 690 hala'ha 3

שולחן ערוך אורח חיים סימן תרצ סעיף ג

צריך לקרותה כולה, ומתוך הכתב; ואם קראה על פה, לא יצא. וצריך שתהא כתובה כולה לפניו לכתחלה, אבל בדיעבד אם השמיט הסופר באמצעה תיבות, אפילו עד חציה, וקראם הקורא על פה, יצא.

Choul'han Arou'h

Il faut la lire entièrement dans le texte. Et s'il la dit par cœur on n'est pas quitte. Et il faut qu'elle soit [déjà] entièrement écrite devant lui à priori, mais si, à posteriori, le sofer a oublié au milieu, jusqu'à la moitié des mots et que le lecteur les a dit par cœur, on est quitte.

Tout ceci est bien étonnant. Si on rate ne serait-ce qu'un seul mot lors de l'écoute, on doit tout relire. Par contre, s'il manque, sur le parchemin, jusqu'à la moitié des mots on est quitte à posteriori!

Par contre, en ce qui concerne le sefer Tora, c'est exactement le contraire[4].

[4] Pour un individu. Par contre, pour une assemblée, la hala'ha sera différente. Si le lecteur a, par exemple, omis un verset, il devra reprendre (Chabat matin, pas le lundi, le jeudi et le Chabat après midi)

Le Pisské Téchouvot, rapportant l'avis des grands décisionnaires, écrit:

פיסקי תשובות סימן קלז סעיף ג'

[...] אם אחד מהקהל לא שמע, אינו חייב לחזר אחר מנין כדי לשמוע את מה שדילג.

Pisské Téchouvot

Si une personne de l'assemblée n'a pas entendu la lecture de la Tora, il n'a pas besoin de rechercher un autre miniane pour écouter ce qu'il a manqué

Pisské Téchouvot chapitre 137 paragraphe 3

En revanche, pour ce qui est de l'écriture, tout le monde sait qu'il suffit qu'une seule lettre soit mal écrite pour rendre totalement passoul le Sefer Tora (voir Choul'han Arou'h Yoré Déa siman 270 et suivants).

La question se pose donc. Pourquoi ces différences? Comment répondent-elles, de manière allusive, à notre question initiale?

3.3-Le séfer Tora et la Méguilat Esther: symbole de deux époques

Pour répondre, il nous faut d'abord replacer les événements de Pourim dans leur contexte historique.

L'exil de Babylone, programmé pour durer 70 ans, touche à sa fin. Quelques années après la chute d'Haman, les juifs partirent rebâtir leur terre et leur Temple. Ce fut à cette époque que fut constituée ce qu'on a appelé "la Grande Assemblée" dont les membres étaient les personnalités les plus éminentes de la génération, comptant entre autres, en son sein, les derniers prophètes ainsi que Mordé'haï lui même. C'est elle qui fut à l'origine de nombre d'ordonnances qui régissent la vie du juif encore aujourd'hui comme par exemple les 18 bénédictions (la Amida), les bénédictions sur la nourriture etc.

Dans le livre de Né'hémia (8, 8) il est dit qu' "ils faisaient la lecture du livre, de la Loi de Moise, d'une manière distincte et en indiquaient le sens, de sorte que l'on comprit le texte". Bref, les hommes de la Grande assemblée posèrent les jalons, construisirent les fondations du monument que l'on allait appeler plus tard le Talmud, véritable encyclopédie de la Tora orale recensant les innombrables discussions des Sages dont le seul but était de comprendre comment appliquer ce qui est écrit dans le Livre. C'est à cette époque que l'on commença sérieusement à discuter la Loi orale.

La Grande Assemblée, constituée à la fois de prophètes et de Sages, est une charnière, un pont entre deux époques

La Méguilat Esther, rédigée par la Grande Assemblée et dernier livre introduit dans le canon biblique, clôt donc la période dite des prophètes et, ce qui est encore plus important, introduit la période du Talmud. Et c'est cette idée qui est en allusion dans les hala'hot précitées. Comment cela?

Le Sefer Tora est régi par des lois extrêmement strictes en ce qui concerne son écriture, mais par contre pour ce qui est de son écoute la hala'ha est beaucoup moins exigeante.

En d'autres termes, ce qui est mis en avant ici c'est le texte écrit, et moins le sujet qui écoute. Pour la Méguila, au contraire, ce qui importe c'est que le juif écoute, c'est l'individu qui est mis en avant.

Nous pouvons maintenant comprendre la symbolique de ces hala'hot. La Tora, prophétie par excellence, représente la première époque, l'ère des prophètes. La prophétie, par définition implique l'idée de "passivité" du sujet receveur. C'est le message qui importe, pas celui qui le reçoit, et, venant directement de Dieu, ce message ne souffre aucun changement. Ceci est donc bien en accord avec la hala'ha: le texte doit être parfait, mais on ne forcera pas l'individu à relire ce qu'il a manqué.

Par contre, la Méguila représente la seconde époque, celle du Talmud, de la Tora orale, une époque où l'Homme n'est plus seulement un sujet recevant passivement le Message, mais est aussi un agent actif, un associé. Ceci est donc bien en accord avec la hala'ha: le texte lui-même est comme relégué au "second plan", ce qui importe plus c'est celui qui écoute[5].

Tout ceci est donc également une réponse à notre question: en quoi Pourim est-il la confirmation du don de la Tora?

Jusqu'à l'histoire de Pourim, le peuple juif vivait dans l'ère de la prophétie, recevant plus ou moins passivement le message venu d'en haut. Mais, après des siècles de prophétie et le sauvetage miraculeux de Pourim, le peuple semble avoir grandi, il a compris que la finalité ultime du don de la Tora se réalise lorsque l'Homme apporte sa contribution à ce cadeau venu du Ciel…

Conclusion

Nous avons donc pu constater que la hala'ha elle-même confirme l'affirmation de la Guémara selon laquelle la Tora fut pleinement acceptée lors de l'histoire de Pourim.

Nous "choisissons" librement de respecter cette fête (dans la joie bien entendu), nous recréons, cette fois par notre propre travail, l'atmosphère d'unité et d'amour qui régnait lors du don de la Tora et enfin la lecture de la Méguila confirme, de manière allusive, que la Tora souhaite que le juif "participe" à son élaboration.

Remarquons qu'à tous les niveaux l'accent est mis sur l'effort de l'Homme et c'est peut-être en cela que Pourim possède de grandes similitudes avec la délivrance future, comme le font remarquer de nombreux commentateurs[6]. En effet, toutes les autres délivrances, celle d'Egypte ou de 'Hanouka, procédaient de ce que les kabalistes appellent un "réveil d'en haut", Dieu fait des miracles pour son peuple. Mais Pourim, lui, procède d'un "réveil d'en bas", le peuple, face au danger, se réveilla et fit téchouva. Et c'est bien ce qui nous est demandé afin de parvenir à la délivrance finale comme le dit le Rambam (Lois sur la téchouva chapitre 7 hala'ha 5): c'est une promesse de la Tora que le peuple juif fera téchouva à la fin de son exil…

[5] L'écoute étant un élément capital dans la loi orale, comme on le voit dans la Guémara où l'expression "Ta chéma", vient et écoute apparaît plus de 800 fois !
[6] Voir à ce propos l'étude "la mitsva de boire à Pourim"